

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 26 janvier 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/01/04/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

4. Budget 2009 – Vote d'un deuxième douzième provisoire.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-
Manuel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM.
BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE
Domenico, Conseillers communaux et Mme SMET Nathalie, Secrétaire
communale a.i.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Considérant qu'il n'est pas possible de voter le budget 2009 dans les délais
prévus à l'article L132-2 du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation ;

Considérant qu'il est nécessaire que l'Administration communale puisse
engager et régler les dépenses ordinaires et indispensables pour assurer la vie
normale des services ;

Attendu qu'un premier douzième a déjà été voté lors du Conseil communal du
08 décembre 2008 ;

Décide à l'unanimité ;

- l'autorisation de pouvoir disposer d'un deuxième douzième provisoire
des allocations correspondantes, inscrites au budget ordinaire 2008
pour engager les dépenses strictement obligatoires.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale a.i.,
(s) N. SMET

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,